



Dynamique par nature !

République Française
Département de la Sarthe
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable
COMMUNE DE LA GUIERCHE
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

N°12-04-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA GUIERCHE

Date de la convocation : 30/03/2026
Date d'affichage convocation : 30/03/2026
EN EXERCICE : 15 membres
PRESENTS : 14
ABSENTS : 1
POUVOIR(S) : 1
VOTANT(S) : 15
ABSENTION(S) : 0
EXPRIMES : 15

SEANCE DU 7 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 12-04-2026

Objet de la délibération : Élection des délégués au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des « FONTENELLES »

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BOURGE, Maire de La Guierche.

Présents selon l'ordre du tableau municipal :

- Monsieur Éric BOURGE : Maire
- Madame Françoise ROSALIE, Monsieur Jany PERRIN et Madame Élodie GAUTIER : adjoints.
- Madame Régine RONCIERE, Madame Véronique DALMONT, Madame Véronique BUREL, ~~Monsieur Mickaël BESNARD~~, Monsieur Gaëtan GEFFROY, Monsieur Julien GERVAIS, Madame Laure BOURASSEAU, Monsieur Matthieu DUBOIS, Madame Vanessa TALON, Monsieur Alexandre HATET et Monsieur Vincent GUERINEAU, conseillers municipaux.

Absent excusé : Monsieur Mickaël BESNARD

Absent non excusé : NÉANT

Pouvoir(s) : Monsieur Mickaël BESNARD a donné pouvoir à Monsieur le Maire Éric BOURGE

Madame Laure BOURASSEAU été désignée secrétaire de séance.



SUITE DELIBERATION N° 12-04-2026

Exposé des faits :

Monsieur Le Maire informe les conseillers municipaux des principes généraux liés à cette délégation de pouvoir du conseil municipal au maire - articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) -

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-7, et selon les statuts du syndicat, Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants qui représenteront la commune au sein du SIAEP de la Région des Fontenelles sachant que les délégués sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Monsieur Le Maire demande s'il y a des candidats ?

Se portent candidats :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Monsieur Éric BOURGE	Madame Françoise ROSALIE
Madame Élodie GAUTIER	Monsieur Julien GERVAIS

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins litigieux énumérés au Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Délégués Titulaires	Nb voix	Délégués Suppléants	Nb voix
Monsieur Éric BOURGE	15 voix	Madame Françoise ROSALIE	15 voix
Madame Élodie GAUTIER	15 voix	Monsieur Julien GERVAIS	15 voix

Après délibération, ont été élus comme délégués de la commune au sein du SIAEP de la Région des Fontenelles :

Délégués titulaires : Messieurs Eric BOURGE, Madame Élodie GAUTIER

Délégués suppléants : Madame Françoise ROSALIE, Monsieur Julien GERVAIS

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations, le 7 avril 2026

LE MAIRE,
Eric BOURGE

Le Secrétaire de séance,
Laure BOURASSEAU